

Compte-rendu du Conseil Syndical

Séance du 14/06/2016

Nombre de Membres en exercice :	84
Nombre de Membres présents :	43
Nombre de suffrages exprimés :	45
Votes Pour :	45
Votes Contre :	0
Vote blanc ou nul :	0
Abstention :	0

L'an deux mil seize, le quatorze juin à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis à la salle polyvalente de DOMESSIN les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de M BLONDON Gérard, Président en exercice, dûment convoqués le premier juin deux-mille seize

Monsieur Frédéric GUIGNIER a été désigné secrétaire de séance.

Présent(s) :

M VUILLAUME Daniel AOSTE, Mme NEGRO Françoise AOSTE, M BAZIN Lionel AVRESSIEUX, M CLOPPET Fabien AVRESSIEUX, M DELPHIN Franck La BAUCHE, M PERONNIER Cédric BELMONT-TRAMONET, Mme CASSET Isabelle LA BRIDOIRE, M JULLIN Jean Claude CHIRENS, M QUEMART Philippe CORBEL, M BLONDON Gérard DOMESSIN, M VAGNON Raymond DOMESSIN, M FAYARD Pierre LES ECHELLES, M IPPOLITO Jérôme LES ECHELLES, M DRIGO Patrick ENTRE DEUX GUIERS, Mme CURIALLET Maryvonne ENTREMONT LE VIEUX, Mme D'HABERES Marie Jeanne LE PONT DE BEAUVOISIN 73, M MERMET-Formant la majorité des membres en exercice.

PERROZ Thierry LE PONT DE BEAUVOISIN 73, M GEORGE Guillaume ROCHEFORT, M PIERRE Bernard ROMAGNIEU, M GUIGNIER Frédéric ST ALBIN DE VAULSERRE, M VUITTENY Maurice ST ALBIN DE VAULSERRE, Mme COMBAZ Dominique ST BERON, Mme GAVROIS Estelle ST BERON, M CHAUSSABEL Fleury ST BUEIL, M GENIN-LOMIER Henri ST CHRISTOPHE SUR GUIERS, M PICHON-MARTIN Jacques ST CHRISTOPHE SUR GUIERS, M BAVUZ Michel ST GENIX SUR GUIERS, M MEYER Richard ST GEOIRE EN VALDAINE, M MORTREUIL Patrice ST GEOIRE EN VALDAINE, M PILLAUD-

TIRARD Jean François ST JEAN D'AVELANNE, M GRAVEND Jean-Paul ST JEAN D'AVELANNE, M GHIOTTI René ST JOSEPH DE RIVIERE, M OCCELLI Jean-Pierre ST JOSEPH DE RIVIERE, M ALEX Michel ST JULIEN DE RATZ, M FERRIEUX Raymond ST LAURENT DU PONT, M ALLEGRET Christian ST LAURENT DU PONT, M MONTAGNAT Bruno ST PIERRE DE CHARTREUSE, M GAUTIER Marc ST PIERRE D'ENTREMONT 38, M MONIN-PICARD Louis ST SULPICE DES RIVOIRES, M MARTINETTO Alain VELANNE, M BERTHIER Paul VEREL DE MONTBEL, M SCHULLER Philippe VEREL DE MONTBEL, Mme BARATAUD Georgette VOISSANT

Procuration :

Madame CURIALLET Maryvonne (Pouvoir de Madame LENFANT Anne), Monsieur Marc GALLIEN Marc (Pouvoir de Madame CAVALLO)

Absent(s) excusé(s) :

M BERTRAND Marc ATTIGNAT-ONCIN, M COURT-FORTUNE Gabriel ATTIGNAT-ONCIN, M LADEVEZE René La BAUCHE, M GROS Sébastien BELMONT-TRAMONET, M GERBELOT-BARILLON Nicolas LA BRIDOIRE, Mme GUTTIN Christine CHIRENS, M SILLON Robert CORBEL, Mme RENAUDIN Birgitta ENTRE DEUX GUIERS, Mme LENFANT Anne ENTREMONT LE VIEUX, M DA COSTA DE ABREU Antonio MASSIEU, M STOLL Christian MASSIEU, M BILLON-PIERON Stéphane MERLAS, M MARCOZ Christian MERLAS, M BOURGOIN Sébastien MIRIBEL LES ECHELLES, M QUINTIN Philippe MIRIBEL LES ECHELLES, M GUILLAUD

Roland POMMIERS LA PLACETTE, M RIBERO Albin POMMIERS LA PLACETTE, M MICOUD Jean-Yves PONT DE BEAUVOISIN 38, Mme GARDAZ Audrey PONT DE BEAUVOISIN 38, M REYNAUD Jean-Louis PRESSINS, M PEGOUD Henri PRESSINS, M MURONI Jean Marc ROCHEFORT, M PEYRAUD-MAGNIN Florent ROMAGNIEU, M PAVIS Mathieu ST BUEIL, M PEYLIN Joël ST CHRISTOPHE LA GROTTTE, M GRUBY Éric ST CHRISTOPHE LA GROTTTE, Mme DERUDDER Monique ST FRANC, M CURTET Benoit ST FRANC, Mme PASCAL Christine ST GENIX SUR GUIERS, Mme TREIL Céline ST JULIEN DE RATZ, M MARREL Frédéric

ST MARTIN DE VAULSERRE, M REYNAUD Michel ST MARTIN DE VAULSERRE, M POULET Patrice ST PIERRE DE CHARTREUSE, M VINCENT Ludovic ST PIERRE D'ENTREMONT 38, Mme CAVALLO Isabelle ST PIERRE D'ENTREMONT 73, M SAULE Sébastien ST PIERRE D'ENTREMONT 73, M JUGLARET Jean-Michel ST PIERRE DE GENEBOZ, M DOGLIONI Alexandre ST PIERRE DE GENEBOZ, M GONZALES Didier ST SULPICE DES RIVOIRES, M THENOT Jocelyn VELANNE, M PERRIN Jean-Paul VOISSANT.

M Gérard BLONDON ouvre la séance à 18 h 45.

Il remercie les délégués de leur présence ainsi que la Commune de DOMESSIN pour recevoir ce Conseil Syndical dans sa salle des fêtes.

M Gérard BLONDON passe la parole à M Gilbert GUIGUE, Maire de DOMESSIN.

M GUIGUE remercie les élus et rappelle dans son discours la nécessité de maintenir la présence et l'action du SIAGA ainsi que celle d'institution interdépartementale au regard des événements locaux récents.

M. Gilbert GUIGUE se retire. La séance est ouverte.

L'ordre du jour du Conseil Syndical est le suivant :

- ✚ PV de l'AG du 02/02/2016
- ✚ Comité de rivière du 17 Juin 2016 : Présentation du bilan intermédiaire, validation des inscriptions budgétaires et des actions sous maîtrise d'ouvrage SIAGA pour la seconde période
- ✚ Approbation du Rapport d'activité 2015 du Syndicat
- ✚ Désignation de l'attributaire du marché de travaux à bons de commandes
- ✚ Demande de subvention pour les travaux du marché à bons de commandes
- ✚ Restitution du travail du groupe de travail urgence
- ✚ Délibération « remise en état du MALAFOSSANT à Saint-Jean d'Avelanne »
- ✚ Modification de la Délibération CS-2014-14 relative aux indemnités des élus
- ✚ Compte-rendu des réunions du bureau syndical et des commissions thématiques.
- ✚ Questions diverses

M Frédéric GUIGNIER accepte le rôle de secrétaire de séance.

PV de l'AG du 02/02/2016

M Gérard BLONDON demande s'il y a des remarques ou des compléments à apporter sur le procès-verbal du précédent Conseil Syndical.

Aucune remarque n'est émise mais quelques élus font remarquer qu'ils ne parviennent pas à télécharger les pièces préparatoires du Conseil Syndical.

Le procès-verbal est mis au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Comité de rivière du 17 Juin 2016 : Présentation du bilan intermédiaire, validation des inscriptions budgétaires et des actions sous maîtrise d'ouvrage SIAGA pour la seconde période

Mme Cécile VILLATTE rappelle que le Comité de Rivière qui présente le bilan intermédiaire du contrat de rivière Guiers Aiguebelette se déroulera vendredi 17 Juin 2016 à la Communauté de Communes de Val-Guiers.

Elle présente ensuite le bilan de la première période du contrat de rivière Guiers Aiguebelette puis une prospective pour la seconde période du contrat.

Mme Cécile VILLATTE s'appuie sur la lecture commentée des tableaux distribués aux délégués lors de leur arrivée.

Mme Cécile VILLATTE précise que les éléments présentés seront transmis aux communes.

Concernant le bilan de la première moitié du contrat, M Christian ALLEGRET souhaite savoir ce qu'il advient des sommes non utilisées.

Madame Cécile VILLATTE explique que différents scénarii sont envisageables :

- ✚ soit les opérations sont abandonnées et les sommes correspondantes sont perdues
- ✚ soit les opérations sont reportées sur la seconde période avec leurs sommes correspondantes.

Cependant pour la Région, il n'en va pas de même, les sommes inscrites en première période et non utilisées sont perdues.

Concernant la prospective sur la seconde moitié du contrat, M Christian ALLEGRET regrette que la présentation sous forme de tableau rende difficile une vision d'ensemble du contrat pour le lecteur qui par conséquent a des difficultés à se faire une idée précise des sommes engagées au définitif.

M Gérard BLONDON rappelle alors la difficulté de faire une synthèse puis une prospective sur un nombre d'actions importants pour un nombre de maîtres d'ouvrage important.

M Gérard BLONDON met au vote la proposition concernant les inscriptions budgétaires et des actions sous maîtrise d'ouvrage SIAGA pour la seconde période.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Approbation du Rapport d'activité 2015 du Syndicat

M Gérard BLONDON présente le bilan d'activité 2015 du syndicat. Il précise qu'il sera transmis aux communes pour qu'il fasse l'objet d'une présentation en Conseil Municipal en même temps que le compte administratif du SIAGA comme l'exige la législation en vigueur.

M Gérard BLONDON souhaite savoir s'il y a des questions sur ce rapport puis le soumet au vote du Conseil.

Il est adopté à l'unanimité.

Désignation de l'attributaire du marché de travaux à bons de commandes

M Michel BAVUZ présente la procédure qui a permis d'arriver à la désignation du groupement GUINTOLI/ BERLIOZ/GIROUD-GARAMPON/PERROUSE comme attributaire du marché de travaux à bons de commande.

La seule question que soulève ce point est posée par Mme Françoise NEGRO qui souhaite savoir où est basée l'entreprise GUINTOLI. M Michel BAVUZ informe alors le Conseil que cette entreprise est située aux Chavannes en Savoie et possède également un site en Isère à TULLINS.

M le Président propose au Conseil Syndical de valider le nom du groupement attributaire de ce marché qui concerne les travaux emblématiques de ce second contrat de rivière conduit par le SIAGA

Il est adopté à l'unanimité.

Dans la continuité de cette approbation du nom du groupement attributaire du marché de travaux à bons de commande, M Gérard BLONDON propose un vote pour lui permettre de solliciter les financements nécessaires auprès des financeurs habituels du Syndicat.

L'autorisation de solliciter les financeurs est adoptée à l'unanimité.

Restitution du travail du groupe de travail urgence

M Gérard BLONDON introduit ce point de l'ordre du jour en remerciant les membres du groupe de travail urgence et particulièrement l'animateur de ce groupe, M Frédéric GUIGNIER pour la méthode qu'il a apportée à ce travail.

M Frédéric GUIGNIER présente le travail réalisé. Il précise que la méthode suivie est celle qui est mise en œuvre lors de l'élaboration des plans de risque et qu'elle s'articule autour de la double notion d'enjeu et d'aléas.

M Frédéric GUIGNIER souligne la nécessité de faire vivre ce document qui n'a pas la prétention d'être exhaustif mais qui doit être complété et réactualisé en fonction de l'expérience acquise.

Les fiches reflexes qu'il contient doivent être un point d'appui en cas de crue pour les maires, les habitants et le SIAGA.

M Jean-François PILLAUD-TIRARD fait remarquer que les sommes inscrites dans le budget 2016 du SIAGA paraissent très faibles au regard des enjeux et des risques identifiés dans ce document le Président lui rappelle qu'il s'agit d'un effort financier consenti par le SIAGA dans la limite de ses possibilités mais que cet effort sera poursuivi.

M Gérard BLONDON précise également que la réforme qui introduit la compétence GEMAPI à partir du 01 Janvier 2018 pourrait modifier le financement si le SIAGA se voit confier cette compétence et se voit allouer la taxe GEMAPI par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui seront seuls compétents pour lever cette taxe.

M Philippe QUEMART demande quant à lui, s'il n'aurait pas été judicieux d'utiliser la méthode dite des coûts bénéfiques pour déterminer les enjeux à protéger lors de la réalisation de ce document.

M Frédéric GUIGNIER précise que la méthode utilisée par le groupe de travail est « similaire » à cette analyse.

Délibération « remise en état du MALAFOSSANT à Saint-Jean d'Avelanne »

M Louis MONI-PICARD présente le dossier.

Pour une bonne compréhension de la problématique et du plan de financement, M Louis MONI-PICARD présente quelques éléments spécifiques :

- ✚ Il rappelle que les demandes déposées par le SIAGA sont gérées par la maison des territoires.
- ✚ Il précise que chaque maison du territoire est maître de son règlement intérieur ainsi que des thèmes prioritaires qu'elle souhaite porter, et qu'en l'espèce, la maison des territoires compétente a inscrit les aides hydrauliques à hauteur de 35 % de subvention dans son règlement intérieur.

✚ M Louis MONIN-PICARD rappelle le caractère prospectif des demandes de subvention et attire l'attention du Conseil Syndical sur le fait que les sommes escomptées ne seront certainement pas les sommes définitivement perçues dans ce dossier

✚ M Louis MONIN-PICARD précise que le SIAGA pourra prétendre au FCTVA pour ces travaux.

M Jean-François PILLAUD-TIRARD, Maire de Saint-Jean d'Avelanne prend la parole pour expliquer que la demande de subvention telle qu'elle est présentée permet d'espérer un taux de 80 % de subvention qui est le taux maximal de financement autorisé pour des opérations d'investissement.

M Jean-François PILLAUD-TIRARD précise ensuite que la commune de Saint-Jean d'Avelanne signera une convention avec le SIAGA une fois le taux d'aide définitif connu afin de fixer le pourcentage des dépenses définitives pris en charge par elle dans ce dossier.

Modification de la Délibération CS-2014-14 relative aux indemnités des élus

M le Président passe la parole à M Olivier MAURIN qui précise que cette délibération est présentée à la demande de la trésorerie suite à un contrôle périodique et inopiné effectué sur les bordereaux de mandat de paye transmis par la SIAGA.

La modification consiste exclusivement en une mise en conformité entre ce qui est inscrit sur la délibération et le résultat du calcul effectué lors de ce contrôle par les services de la DGFiP.

La modification consiste à remplacer l'indication 8.19 % par celle de 8.20 % dans la délibération

La modification est adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu des réunions du bureau syndical et des commissions thématiques

Mesdames Françoise NEGRO et Marie-Jeanne d'HABERES présentent succinctement les comptes rendus des bureaux syndicaux dont elles étaient secrétaire.

Mme Marie-Jeanne d'HABERES remarque l'importance du travail effectué en bureau, la complexité des dossiers suivis. Elle en déduit l'importance et la nécessité des actions conduites par la SIAGA.

La présentation du compte-rendu de ces commissions est l'occasion pour M. Jean-François PILLAUD-TIRARD de rappeler qu'il est opposé aux dépenses engendrées par la communication qui selon lui seraient mieux utilisées pour des travaux.

M Gérard BLONDON rappelle la nécessité pour toute structure de pouvoir se faire connaître. Il souligne l'utilité des actions pédagogiques pour les générations futures.

La séance est levée à 20h30.

Le 14/06/2016
Le Président
Gérard BLONDON